

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°045/2019

Nomenclature ACTE :
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 28 octobre** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	9	11 Pour : 11 Contre : 0 Abstentions :

Etaient présents : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Emilie BERGONHE-POIROT, Rudolf HOLIERHOEK, Christophe SAUVETTE, Catherine ROGNON, Yves PERRIER.

Pouvoirs : Yolande PASQUET à Christophe SAUVETTE
Jean-Marc BERNARD à Bernard FAUREAU

Absents : Jacques BASTARD et Charles GRAVIER

Secrétaire de séance : Nicole BUVIN

Date de la convocation :
17 octobre 2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE DE LA MAISON
DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 novembre 2018, le conseil municipal a décidé de demander une participation financière aux frais de chauffage de la maison des associations aux associations qui utilisent régulièrement celle-ci pour leurs activités.

Rappel des tarifs :

- Maison des Loisirs : cours de yoga et de Qi Gong, utilisation de la salle 2 fois/semaine : 200,00 €/an,
- Club de l'Amitié : après-midi jeux tous les jeudis : 100,00 €/an
- U.N.R.P.A. : réunion tous les 1ers mardis du mois : 25,00 €/mois.

Il donne lecture de deux demandes supplémentaires :

- Hérisson Social Club qui souhaite organiser des ateliers de découvertes artistiques pour les enfants et adolescents les dimanches 27 octobre, 3, 10, 17 et 24 novembre et 1^{er}, 8 et 15 décembre 2019,
- Association La Carrière de Haut-Bocage pour du co-working sur le thème de la culture tous les mardis de 9 h 00 à 17 h 00.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter l'organisation de ces nouvelles activités dans la salle des associations,
- de demander 25,00 € pour les activités de Hérisson Social Club jusqu'à la fin de l'année 2019 et 100 €/an à l'association La Carrière, 17 route de Givarlais, 03190 HAUT-BOCAGE.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 30 octobre 2019
Le Maire,
B. FAUREAU

